

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 +5 pouvoirs

Date de convocation 7 décembre 2022
Date de publication 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Raphaël DA CRUZ, Pierre MARY, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE.

Représentés : Jean-Luc DEROZIERES par Anita DANGIN, Emmanuel PROVIN par Bruno LORILLERE, Régis RENARD par Claudine BAUDIN ERARD, Marie-José ROY-DECHANET par Lucienne WOJTYNA, Jean-Baptiste SCHREINER par Mélanie SIGNORY.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02_13122022

N°02 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Compte-tenu de la nécessité de modifier le budget pour intégrer des recettes et des dépenses non prévues initialement, il convient de passer une décision modificative afin de procéder aux modifications de crédits.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 6 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessous.

Budget VILLE
Décision modificative n°2

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap. 011 - c/ 60628	+	10 000,00 €	Chap. 74 - c/ 74834	+	100 000,00 €
Chap. 011 - c/ 6184	+	10 000,00 €			
chap 012 - c/64111	+	70 000,00 €			
chap 012 - c/64131	+	10 000,00 €			
TOTAL	+	100 000,00 €	TOTAL	+	100 000,00 €

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap. 041 - c/ 2312	+	21 000,00 €	Chap. 041 - c/ 2031	+	131 000,00 €
Chap. 041 - c/ 2313	+	115 000,00 €	Chap. 041 - c/ 2033	+	5 000,00 €
Op. 030 - c/ 2041582	+	490 000,00 €	Op. 030 - c/ 1341	+	146 000,00 €
Op. 104 - c/ 21318	+	200 000,00 €	Op. 119 - c/ 1323	+	500 000,00 €
Op. 119 - c/ 2313	-	44 000,00 €			
TOTAL	+	782 000,00 €	TOTAL	+	782 000,00 €

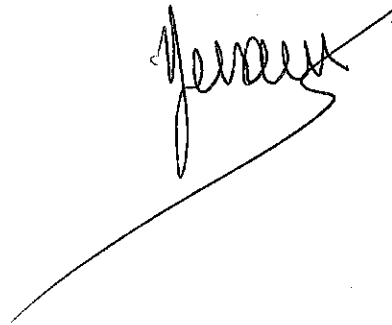
0,00 €

- Chapitre 041 : intégration des frais d'étude et d'insertion au chapitre 23
- Op. 104 : ajout de crédits pour travaux au cinéma
- Op. 119 - complexe de loisirs : ajustement des crédits
- Op. 030 : relamping SDEA + DETR

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB' or similar initials, written in a cursive style.

..Simone...DEVAUX....., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simone Devaux', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.